Les Territoires

Je l'ai vu le faire tellement souvent que je ne serais pas le moindrement surpris de le voir tergiverser de la même façon cette fois-ci encore.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Depuis environ sept ou huit ans, j'ai toujours été du même avis sur cette question, que ce soit au Yukon ou à la Chambre. Je permettrai au député du Yukon (M. Nielsen) de poursuivre, et je donnerai un peu plus tard tous les éclaircissements voulus sur mon point de vue.

M. Nielsen: Je passerai sur les arguments que nous avons entendus jusqu'à présent. Je pourrais dire, par exemple, que le ministre qui a précédé l'actuel ministre a toujours parlé de finances lorsqu'il a été question de la possibilité de doter la population du Yukon d'institutions démocratiques. Il a toujours dit que nous pourrions avoir un gouvernement responsable lorsque nous pourrion nous financer. Il a aussi prétexté, et je pourrais en parler mais je m'en abstiendrai, que notre population était trop restreinte, et que, tant qu'elle le resterait, nous ne pourrions pas avoir de gouvernement responsable.

J'ai toujours souligné le fait qu'en 1869-1870, lorsque le Manitoba a été arraché à ce qui était alors le district d'Assiniboia des Territoires du Nord-Ouest pour devenir une province, il ne comptait que 1,051 électeurs. Notre dernière liste électorale était beaucoup plus fournie. Pour ce qui est de l'argument financier, nous avons tous entendu le secrétaire parlementaire du ministre, et M. McKinnon déclarer en comité que, même s'il y avait accord sur cet argument, ce qui n'était pas le cas, le Yukon disposait de suffisamment de ressources pour se financer lui-même. Par conséquent, si cet argument était valable, il ne tiendrait absolument pas dans le contexte économique actuel.

Je ne veux pas que cette résolution soit étouffée et je vais donc sugérer, en faisant un gros effort pour être raisonnable et conciliant, que nous la retirions. J'irai plus loin. Je ne veux pas dire qu'il faille la retirer pour en finir une fois pour toutes; mais il faudrait cependant la retirer pour qu'on puisse faire ce que je vais suggérer. Je suggère que la motion soit retirée et que la question soit renvoyée au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, et que la Chambre donne au comité l'autorisation de se déplacer au Canada et de se faire accompagner du personnel nécessaire.

Si je propose cela, c'est parce que les députés d'en face se sont parfois demandés si je savais vraiment de quoi je parlais lorsque j'exposais les problèmes des gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Lorsque j'exprime le point de vue des gens du Yukon, on se demande parfois si je dis bien la vérité. La seule façon de le savoir, c'est d'envoyer les membres du comité au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour entendre sur place le point de vue des gens. Ainsi, je suis sûr que les membres du comité n'auront plus le moindre doute et je suis certain que le comité fera un rapport semblable au huitième rapport qu'il a présenté à la Chambre en 1973 à l'égard de la motion adoptée unanimement au Yukon. Comme je suis le parrain de la résolution, le Règlement ne me permet pas de proposer ce genre de motion. J'es-

père que mon ami, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), la proposera pour moi et qu'elle sera appuyée, par son collègue, car celle que j'ai proposée à Whitehorse était à peu près dans les mêmes termes.

• (1720

Cela dit, je termine en exprimant l'espoir que la Chambre acceptera cette proposition et que nous retirerons la motion et la renverrons au comité permanent en lui donnant l'autorisation de se déplacer dans le Nord du pays pour entendre le point de vue des gens de là-bas.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations sur l'avis de motion n° 13 qui propose l'application des résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil des Territoires du Nord-Ouest concernant l'établissement d'un régime de gouvernement entièrement représentatif et responsable. J'espère que les députés libéraux n'essayeront pas de reporter la motion en l'étouffant quand il sera temps de lever la séance.

Je parle au nom de mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), qui ne peut être à la Chambre aujourd'hui parce qu'il assiste à une importante conférence intergouvernementale à Edmonton sur la justice et les autochtones. J'aimerais profiter de cette occasion pour signaler brièvement combien nous sommes reconnaissants au député des Territoires du Nord-Ouest de ses efforts constants pour ceux qui vivent au nord du 60° parallèle. Tous les députés conviendront certainement que c'est grâce à ses efforts que nous avons réussi à convaincre le gouvernement de présenter très prochainement un bill qui accordera aux Territoires du Nord-Ouest deux sièges à la Chambre. Le besoin s'en faisait sentir depuis fort longtemps.

En outre, le député des Territoires du Nord-Ouest s'est opposé vigoureusement la semaine dernière à la taxe d'accise de 10 p. 100 que le ministre des Finances (M. Turner) voulait imposer à ceux qui se servent de bateaux qui ont des moteurs de plus de 20 CV. Le député a expliqué, dans un excellent discours, que cette mesure serait injuste pour les trappeurs, les chasseurs et les autochtones du Grand Nord dont le principal moyen de transport est le bateau. Nous avons été très heureux que, par suite des efforts du députés, le ministre des Finances consente à apporter un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu de façon à exempter de la taxe d'accise de 10 p. 100 les voyageurs, les chasseurs et ceux pour qui le bateau est le principal moyen de transport.

J'ai eu le plaisir insigne de me rendre au Yukon, de rencontrer les gens de là-bas et de parcourir le territoire. Je m'y trouvais en 1973 pour le congrès de fondation du Nouveau parti démocratique, et j'en suis revenu véritablement impressionné, pas seulement par le pays, mais surtout par les habitants, par leur dévouement et leur loyauté envers le territoire, par leur désir d'avoir un gouvernement autonome et de jouir des droits démocratiques, par leur capacité politique. J'ai été stupéfié de constater sur place la situation que fait aux habitants de ces deux territoires notre constitution actuelle. Ce ne sont ni plus ni moins que des colonies. Dans l'un et